

Mais d'où vient cette idée ?

Un guichet d'entreprise volant

On a parlé des Guichets d'Entreprise comme d'une grande modernisation du système administratif. Arnaud Trejbiez (42 ans) va un pas plus loin avec sa société Kreanove, un guichet d'entreprise volant. Ce service à domicile permet de régler les formalités liées à la création d'entreprise en cinq jours.

Camille van Vyve

Comment vous est venue cette idée ?

« J'étais en charge du guichet d'entreprise attaché à la Chambre de Commerce de Bruxelles. J'ai vite constaté que les démarches administratives ennuyaient au plus haut point les entrepreneurs. Et s'ils les délèguent à d'autres - comptables, avocats - ils sont souvent effarés des honoraires demandés, vu les heures passées à courir les administrations. Il y avait indéniablement quelque chose à faire. »

Les démarches ne sont-elles pas centralisées grâce aux guichets ?

« Normalement, une fois passé chez le notaire, un entrepreneur doit encore remplir trois tâches : s'inscrire auprès d'un guichet d'entreprise, s'affilier à une caisse d'assurance sociale et s'assujettir à la TVA. Si les deux premières étapes peuvent parfois être réalisées au seul guichet d'entreprise, le choix de la caisse d'assurance n'est alors pas laissé à l'entrepreneur. Il y a également un ordre à respecter : si vous vous rendez en premier lieu à la TVA, vous serez redirigé vers un guichet d'entreprise, et vous aurez perdu une journée. Enfin, étant donné le peu de ressources dont disposent les guichets d'entreprise classiques, il faut souvent attendre plusieurs semaines avant d'obtenir un rendez-vous. »

« Les guichets d'entreprise classiques disposent de peu de ressources »

Un guichet d'entreprise volant, c'est mieux ?

« Kreanove vient chez l'entrepreneur, récolte les documents nécessaires et garantit que toutes les formalités administratives sont effectuées dans les cinq jours ouvrables. Le tout pour un prix modique : 61,98€ HTVA pour le service Kreanove en tant que tel, majorés d'une centaine d'euros demandés de toute façon pour l'assujettissement à la TVA et l'inscription dans un guichet d'entreprises agréé. Une somme en général bien au-dessous des honoraires que facturerait un comptable. »

Qui sont vos partenaires ?

« Je travaille avec les caisses d'assurances Partena, Securex, Groupe S et UCM. L'entrepreneur qui s'adresse à Kreanove a donc le choix entre celles-là. J'ai aussi démarché vingt-six notaires qui renseignent Kreanove aux entrepreneurs venant signer leur acte constitutif chez eux. Pour ces notaires, Kreanove est une corde supplémentaire à leur arc : la possibilité de renseigner gratuitement un service nouveau et rapide. Et je compte élargir mon champ de notaires partenaires à cinquante, d'ici la fin du mois d'octobre. »

Quel avenir pour Kreanove ?

« Pour le moment, nous ne sommes actifs qu'à Bruxelles mais un développement sur le reste de la Belgique n'est pas à exclure. Si tout se passe comme prévu, je prévois que nous serons trois chez Kreanove d'ici fin 2007, et cinq d'ici fin 2008. Avec, si mon rêve se réalise, un guichet d'entreprise à nous ! Cela permettrait d'accélérer encore la procédure. Et pourquoi pas de développer une autre nouvelle idée : un système informatique qui encode les données de l'entrepreneur en une seule fois au guichet d'entreprise. Mais chaque chose en son temps... »

www.kreanove.be



D. LEBRUN/PHOTO NEWS